

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire  
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)  
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire  
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

**Étaient Présents en présentiel** : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, M. BACHÉ Alain, M. BAUDE Vital, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, M. GILLÉ Hervé, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis , M. PAIN Cédric.

**Étaient Présents en visioconférence** : Mme LE YONDRE Nathalie, M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, Mme BEAUMONT Patricia, Mme LONGUET Anne Sophie, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle portant pouvoir de M. FORET Thierry.

**Absents excusés (pouvoirs)** : Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BOUFFIN Yann ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. FORET Thierry ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. LASSALLE Jean-Claude ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

**Absents** : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé) , M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

## **ECOMUSEE**

### **COLLECTION PATRIMONIALE DE L'ÉCOMUSEE - ACQUISITION D'UNE PÉRISSOIRE**

#### **COMITE SYNDICAL PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**

Une périssoire, petite embarcation à fond plat, fabriquée en pin local au début du du XXe siècle, a été proposée à l'écomusée par Monsieur Serge MARTIN, habitant de Salles, en don manuel. Cette périssoire a été utilisée pendant des décennies par la famille de son épouse, Nicole ESTIBAL, décédée en 2020, pour la promenade et la pêche aux « assèges » (vandoises) sur la Leyre. L'écomusée ne conservant aucun objet lié à ces pratiques et souhaitant développer ce thème à l'occasion de futures expositions temporaires ou d'une actualisation de son exposition permanente, l'acquisition de cet objet a été proposé en Commission Scientifique Régionale le 8 février dernier et a reçu un avis favorable.

La valeur du don a été estimée à 2000 € avec l'aide du MuCEM en prenant en compte :

- son rattachement à notre territoire (son histoire, ses usages et ses détenteurs sont connus depuis sa fabrication),

- sa rareté aussi bien localement que nationalement (les périssaires ne sont plus fabriquées depuis les années 1980 et ont été largement remplacées dans les usages par les canoës, bien plus stables et plus simples d'entretien, et elles semblent peu nombreuses dans les collections publiques),

- le temps de restauration par le cousin du propriétaire qui nous permet de disposer d'un objet en parfait état.

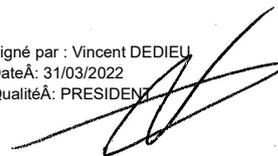
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** l'inscription de cet objet à l'inventaire de la collection patrimoniale de l'Écomusée de Marquèze,
- **D'AUTORISER** l'émission d'un reçu fiscal à destination de Monsieur Serge MARTIN.
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU  
DateÀ: 31/03/2022  
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte